

LE CERTIFICAT DE BATTERIE, POUR VENDRE SA VOITURE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

Ce n'est pas un secret, la batterie est l'élément le plus coûteux d'une voiture électrique. Au point que sa valeur peut atteindre une part non négligeable de celle d'une voiture d'occasion. Mieux vaut se renseigner sur son état avant d'acheter, et c'est dans cet esprit que la start-up La Belle Batterie propose un certificat pour jauger sa capacité.



La Belle Batterie

PRÉSENTATION

LE CERTIFICAT

BLOG

INFOS

ESPACE PERSO

OBTENIR MON CERTIFICAT

Certifiez la batterie de votre voiture électrique !

Obtenez votre certificat La Belle Batterie partout en France, sans vous déplacer et à moindre coût : c'est simple et rapide.

PLUS D'INFORMATIONS

LE PRINCIPE

La Belle Batterie propose aux particuliers un certificat de l'état de la batterie de leur voiture électrique. De quoi permettre de voir si elle n'a pas perdu de sa capacité, ce facteur pouvant être influencé par divers facteurs comme la fréquence des charges rapides ou le climat. La plupart des constructeurs proposent une garantie de la batterie, souvent à une hauteur de 70 % ou 75 %. Un bon moyen de voir s'il est temps de faire jouer cette garantie. C'est le moyen également de rassurer un éventuel acheteur au moment de revendre sa voiture d'occasion, entre particuliers.

COMMENT PROCÉDER ?

La Belle Batterie envoie au domicile du client, par correspondance, un boîtier électronique qu'il convient de brancher sur la prise OBD de la voiture, après avoir fait une charge complète de la batterie. Ensuite, il faut renvoyer le boîtier à l'entreprise, qui émet alors un certificat comprenant entre autres l'autonomie maximale, l'état de santé par rapport à une batterie neuve et la version logicielle du système de gestion électronique.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le certificat est facturé 29 €, auxquels il faut ajouter 7 € de frais d'envoi du boîtier électronique nécessaire au diagnostic.

QUELLE GARANTIE ?

C'est là que le bât blesse. Le rapport fourni par La Belle Batterie ne répond à aucune norme de certification européenne et n'est pas reconnu par les constructeurs. Il s'agit donc d'un document purement indicatif, qui ne peut dispenser le propriétaire du test effectué par le constructeur lors d'une demande de prise en charge de garantie.

Notre avis

L'idée est intéressante, surtout dans le cas de la revente d'une voiture d'occasion entre particuliers. Mais le fait que le certificat La Belle Batterie ne soit reconnu par aucun organisme ou constructeur limite sa valeur. Espérons que l'entreprise noue des partenariats pour que son certificat soit reconnu, qui à nécessiter un passage dans un atelier agréé, à un tarif plus élevé. Voilà qui donnerait une vraie valeur à des indications qu'on ne trouve pas dans le rapport du contrôle technique, quant à lui obligatoire en cas de revente d'une voiture d'occasion.